

Un procès, dix prévenus, et des partis embarrassés

PUBLIFIN Le tribunal correctionnel opérera à partir du 14 novembre

► Le tribunal correctionnel de Liège a entamé l'examen du dossier de dix prévenus, ex-Publifin, issus de plusieurs partis, qui ont refusé la transaction pénale (financière) qui leur était proposée.
► A Liège, certains s'interrogent sur le timing, et l'info en pleine campagne.

Le tribunal correctionnel de Liège a entamé jeudi l'examen du dossier Publifin pour ce qui concerne dix prévenus poursuivis par le parquet après avoir ignoré ou refusé de signer la transaction pénale financière proposée par le ministère public, laquelle pouvait éteindre l'action pénale (trente autres mandataires l'ont acceptée). Le procès débutera le 14 novembre. Les préventions retenues sont la prise d'intérêt et le détournement commis par une personne exerçant une fonction publique.

L'affaire Publifin remonte à fin 2016, et la révélation des rémunérations perçues par une série de mandataires pour des réunions - au sein de ce que l'on appelait alors les « comités de secteurs » - auxquelles ils ne participaient pas, ou pas toujours.

L'agence Belga rappelait jeudi que l'intercommunale avait elle-même (on parle là de « transaction civile ») réclamé aux membres des comités de secteur pris en défaut le remboursement de

près de 290.000 euros, en octobre 2017; elle aurait récupéré près de 200.000 euros. Quant aux transactions pénales dont il est question devant le tribunal correctionnel, les personnes concernées peuvent en bénéficier (on l'a dit, elles éteignent l'action publique) si elles ont indemnisé Publifin au préalable, ou que Publifin renseigne au parquet que l'intercommunale n'a pas été lésée.

Faut-il préciser que la convocation du tribunal correctionnel à deux mois des élections laisse certains perplexes à Liège? Côté socialiste, un observateur commente: « C'est la campagne, le timing est interpellant, en particulier pour le PS. A chaque fois qu'on parle de Publifin, c'est de ce côté que les regards se tournent. » Le procureur général Christian De Valkeneer a la maîtrise du calendrier judiciaire, « le même, glisse-t-on à Liège, qui avait entrepris une multitude d'actions contre Van Cau à Charleroi, qui se sont toutes soldées par des non-lieux ».

Pour le reste, boulevard de l'Empereur, le PS réagit: « Que la Justice et le parlement wallon fassent leur travail. Nous avons pris les mesures nécessaires en interne en ce qui nous concerne, c'est une histoire du passé. »

« On a soutenu les recommandations de la commission d'enquête et demandé aux personnes visées de s'y conformer » VANESSA MATZ (CDH)

Alors que deux élus Ecolo figurent parmi les prévenus, le parti vert recadrerait jeudi par voie de communiqué: « Catherine Maas et Jean-Marie Gillon, qui siégeaient au CA de Publifin au moment des faits mais pas au sein des comités de secteur en cause, ont indiqué au parquet qu'ils refusaient volontairement la transaction proposée à tous les mandataires - d'un montant symbolique qui leur aurait évité le procès - afin que le débat judiciaire puisse avoir lieu publiquement sur le système Publifin et ne soit pas étouffé. » Les verts relaient encore les propos de l'un des avocats des prévenus: « Contrairement aux autres personnes citées, nos clients n'ont pas siégé au sein des comités de secteur en cause, ils n'ont perçu aucune rémunération liée à ces comités ou à de quelconques activités inexistantes. »

Côté MR, où trois mandataires sont en cause, on précise: « Tous les membres du MR ont payé la transaction civile qui avait été l'objet de l'une des recommandations de la commission d'enquête parlementaire mise en place après les révélations. Pour ce qui concerne la transaction pénale dont il est question ici, il y a la présomption d'innocence pour chacun, rappelons-le, et c'est la responsabilité individuelle de chacune des personnes concernées d'avoir ou non choisi d'accepter ce mécanisme. »

Au CDH, Vanessa Matz, qui tire la liste centriste-humaniste à Liège à la Chambre, nous explique à son tour: « On a toujours soutenu les recommandations de la commission d'enquête et demandé aux personnes concernées de s'y conformer en tous points. Quant au prévenu CDH, cette personne n'a plus renouvelé sa cotisation au parti depuis 2016, il ne participe plus aux activités du parti depuis 2015. Pour ce qui concerne la transaction pénale, c'est le choix de chacun, nous n'avons pas d'avis à émettre. » ■

DAVID COPPI

LES DIX PRÉVENUS

Jean-Marie Gillon (Ecolo)

Conseiller provincial liégeois.



Catherine Maas (Ecolo)

Conseillère communale à Seraing.



André Denis (MR)

Député provincial liégeois, ancien maire de Malmedy.



Georges Pire (MR)

Ancien député provincial liégeois.



Marie-Noëlle Mottard (MR)

Ex-conseillère communale à Waremme.



Robert Botterman (PS)

Ancien président du CPAS de Verviers.



Pierre Stassart (PS)

Echevin de l'instruction publique à Liège.



Serge Manzato (PS)

Bourgmestre d'Engis.



Raphaël Amieva (CDH)

Ex-conseiller communal à Crisnée.



Pol Guillaume (EC)

Maire de Braives, liste « Entente communale ».

